

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 022/2023

N° ordre à l'intérieur de la séance : 07-03

Nombre de conseillers :

- en exercice19
- présents15
- votants19
- suffrages exprimés19
- majorité10
- pour19
- contre0
- abstentions0

Date de convocation :
17/05/2023

SÉANCE PUBLIQUE DU : 24 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, Le vingt-quatre mai, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune d'ORLIENAS (Rhône), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, sous la présidence de Monsieur Olivier BIAGGI, Maire.

Étaient présents : Olivier BIAGGI, Guillaume FREMIOT, Marilyne SEON, Laurent DELABIE, Nathalie CHARTOIRE, Cédric BOURGUIGNON, Jean-Michel ARPI, Alain ZUCCA, Catherine KLADO, Vincent LECOCQ, Florence AUDON, Thierry BADEL, Cyrille DECOURT, Lucie CHARMION, Laetitia YU-KOHLER.

Absents : Brigitte BERT, Catherine DAVOINE, Anne-Sophie LORIDAN, François GUIZE.

Pouvoir : Brigitte BERT donne pouvoir à Catherine KLADO, Catherine DAVOINE donne pouvoir à Marilyne SEON, Anne-Sophie LORIDAN donne pouvoir à Laurent DELABIE, François GUIZE donne pouvoir à Guillaume FREMIOT.

Secrétaire de séance : Jean-Michel ARPI.

OBJET : TIRAGE AU SORT POUR L'ÉTABLISSEMENT DES LISTES PRÉPARATOIRES A LA LISTE ANNUELLE DU JURY D'ASSISES

Vu le Code de Procédure Pénale, et notamment ses articles 255 et suivants ;

Vu la Loi n°78-788 du 28 juillet 1978 portant réforme de la procédure pénale sur la police Judiciaire et le jury d'assises ;

Vu la Loi n°80-1042 du 23 décembre 1980 portant réforme de la procédure pénale relative à la prescription et au jury d'assises ;

Vu la Loi n°81-82 du 2 février 1981 renforçant la sécurité et protégeant la liberté des personnes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2023-04-03-00001 en date du 3 avril 2023 ;

Le Conseil municipal doit procéder au tirage au sort sur la liste électorale de six personnes en vue de l'établissement des listes préparatoires à la liste annuelle du Jury d'Assises pour l'année 2024.

Le résultat du tirage au sort est le suivant :

- M. Cyrille FARENC ;
- Mme Sandrine RAVET ;
- M. Jean-Daniel LACOMBE ;
- Mme Juliette VINCENT ;
- Mme Laetitia DUMONT ;
- M. Maurice THIVILLON.

Fait et délibéré à la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Olivier BIAGGI

